

Division des biens et fournitures

LA DIVISION des biens et fournitures est l'une des cinq divisions "administratives" du Ministère et, plus précisément, l'une de celles qui assurent des services au Canada et à l'étranger. Les quatre autres sont la Division du personnel, la Division des communications, la Division des finances et la Division des services administratifs. Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, l'activité administrative relevait entièrement du Chef des services administratifs et de son personnel restreint. Le développement rapide du Ministère a exigé une réorganisation; c'est ainsi que fut créé en 1948 la Division des biens et fournitures, chargée du soin et de l'entretien des propriétés ci-après mentionnées aux 65 missions de l'étranger:

63 chancelleries:

appartenant au Ministère :	11
louées :	52

58 résidences officielles:

appartenant au Ministère :	20
louées :	38

94 locaux du personnel:

appartenant au Ministère :	19
louées :	75

Acquisition de propriétés à l'étranger

Le Ministère estime que, pour des raisons d'efficacité et d'économie, il doit poursuivre et accélérer son programme d'acquisition d'immeubles à l'étranger, sous réserve de certaines considérations budgétaires. La Division des biens et fournitures met actuellement au point un programme de construction et d'acquisition à long terme et cherche à établir qu'elles en seraient les répercussions financières et administratives. Créé en 1958, le Comité consultatif de la Trésorerie pour les locaux à l'étranger a été chargé d'examiner les propositions en ce sens formulées par notre Ministère et par les autres ministères. Ce comité comprend des représentants du Conseil du Trésor, des Travaux publics, du Commerce et des Affaires extérieures. Un fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires extérieures y remplit la fonction de président.

Les projets de construction des chancelleries et des résidences officielles qu'exigent les besoins croissants du Ministère doivent être arrêtés avec soin afin de répondre à des besoins fonctionnels et pour que le choix d'un style approprié au lieu et au pays serve la réputation du Gouvernement canadien. En 1958, le Ministère a fait une étude des "Foreign Building Operations", division du département d'État à Washington. Par la suite, un second comité, le Comité consultatif de l'architecture a été mis sur pied pour aviser aux plans architecturaux. Il comprend: trois architectes recommandés par l'Institut royal d'architecture du Canada